

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 19906 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ1828607S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Niès	Jean-Paul	NIGEND : 133 529
Aladjem	Frédéric	NIGEND : 136 837

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Roussel	Fabien	NIGEND : 163 279
Dumathrat	Anne	NIGEND : 169 802
Le Coz	Jean-Christian	NIGEND : 183 189
Peter	Stéphane	NIGEND : 172 923
Durez	Jean-François	NIGEND : 179 990
Werly	Éric	NIGEND : 188 079
Crevoisier	Pierre	NIGEND : 171 529

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Bercet	Nicolas	NIGEND : 213 749
Galoustov	David	NIGEND : 244 244
Brocard	Philippe	NIGEND : 307 145
Septier	Mathieu	NIGEND : 244 118
Marie	Clotilde	NIGEND : 311 494
François	Michaël	NIGEND : 236 055
Dufort	Jérémie	NIGEND : 302 397
Maireaux	Yann	NIGEND : 201 099

Pour le grade de maréchal des logis-chef, le gendarme :

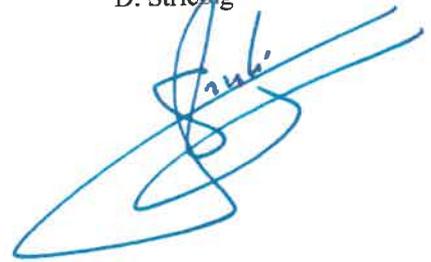
Dujoncquoy	Paul	NIGEND : 338 341
-------------------	------	------------------

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.